

Bachelier en gestion hôtelière orientation : management

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Principes d'économie			
Code	ECHG1B08PEC	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Annie DELSALLE (annie.delsalle@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à :

- Initier l'étudiant.e aux concepts de base en économie
- Lui permettre d'établir des liens entre les concepts étudiés et l'actualité économique
- Développer sa réflexion critique
- Lui fournir les outils et connaissances nécessaires à la compréhension des situations en matière de gestion.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe, dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

- 2.2 Pratiquer l'écoute et l'empathie et fonctionner « orienté client »
- 2.7 Sensibiliser les différents acteurs aux enjeux relatifs au développement durable

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à la gestion hôtelière**

- 3.1 Rechercher et exploiter les sources d'informations pertinentes pour ses différentes activités

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

- 4.2 Adapter, concevoir et exploiter des indicateurs de tendances liés à son activité

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

- 5.3 Planifier les prévisions stratégiques de l'entreprise pour répondre aux objectifs et les mettre en œuvre

Acquis d'apprentissage visés

Au terme des activités d'apprentissage, l'étudiant.e sera capable de :

- Utiliser adéquatement le vocabulaire économique
- Expliquer les principes de base de la micro-économie
- Définir les principales grandeurs macro-économiques
- Etablir des liens entre les économistes étudiés, leurs théories et les faits d'actualité économique et inversement
- Résoudre des exercices à caractère économique simples

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECHG1B08PECA Principes d'économie

24 h / 2 C

Contenu

- Evolution et place de l'économie dans le temps
- Acteurs économiques en lien avec les courants économiques et les faits d'actualité économique
- Principes de micro-économie
- Grandeurs macro-économiques
- Exercices d'application

Démarches d'apprentissage

- Démarches déductive et analogique
- Enseignement présentiel, distanciel, hybride, comodal
- Parcours pédagogique présenté sur la plateforme pour permettre à l'étudiant.e de travailler en autonomie tout en restant connecté.e avec le groupe classe et l'enseignante afin de consolider les acquis abordés durant les AA.

Remarque :

Les modalités d'enseignement sont susceptibles d'être ajustées en fonction des mesures sanitaires imposées.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Synthèses systématiques des éléments analysés
- Corrections des exercices
- Inventaire des objectifs à maîtriser posté sur la plateforme
- Séance de questions/réponses précédant la session d'examens

Sources et références

- Economie-Droit, J-C Diry et co, Collections Ressources, Ed. Foucher, 2015
- Economie par les cas, I. Albert-Chaupart et co., Ed. Foucher, 2014
- Economie première, I. Albert-Chaupart et co., Ed. Foucher, 2014
- L'économie, R. Chartoire et S. Loiseau, Ed. Nathan, 2010
- Principes de l'économie, G Mankiw, Ed. De Boeck, 2013

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Syllabus
- Parcours pédagogique adapté mis en place sur la plateforme
- Supports divers : powerpoint, audios, vidéos, articles de presse, ...

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

- Un examen écrit organisé, en session, en fin de Q2 portant sur l'ensemble de la matière valant 100% de la note finale.
- Un examen écrit organisé, en session, en Q3 portant sur l'ensemble de la matière valant 100 % de la note finale.

Il faut comprendre par examen écrit, une épreuve établie à un moment donné dans le planning de l'étudiant.e dont la durée est limitée dans le temps et qui consiste à compléter un questionnaire dont le format peut être papier ou digital.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Toutes les dispositions prévues dans le RGE sont d'application

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Dans la mesure où cette unité d'enseignement est constituée d'une seule activité d'apprentissage, automatiquement, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est la note de l'unité d'enseignement.

Exceptions : En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).